

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION**
9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE
11 avril 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 14 |
| Présents | 11 |
| Votants | 14 |

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 AVRIL, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

EXCUSÉS : Madame Anne **JOSEPH** donne pouvoir à Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **LEFEBVRE**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.
Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

LOCAUX 12-14 rue Maréchal Foch
Vente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que fin 2023, la commune a acheté 2 bâtiments dans un état épouvantable, situés au n° 12 (B 688) et n°14 (B 687) de la rue du Maréchal Foch. De gros travaux sont nécessaires avant de pouvoir utiliser ces locaux.

La SAS **ALG2**, représentée M et Mme **LECANU** Guillaume et Albane, a fait une proposition d’achat en volumétrie des étages de ces 2 locaux pour 30 000€.

La commune resterait propriétaire en volumétrie des 2 locaux situés au RDC.

Après négociation, des précisions ont été apportées à cette proposition :

- une servitude passage sera inscrite pour la gestion des poubelles,
- 3 compteurs électriques séparés devront être posés : 2 à l’extérieur pour les 2 locaux et 1 dans le couloir pour le logement à l’étage,
- une servitude pour l’évacuation des odeurs se fera par une hotte avec une extraction sur l’extérieur (jardin),
- une servitude pour le réseau d’assainissement commun.

L'ensemble de ces propositions sera validé par acte notarié.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la vente en volumétrie des étages de ces 2 locaux à la SAS ALG2, représentée par M et Mme LECANU Guillaume et Albane, pour un montant de 30 000€.

DEMANDE que les points suivants soient inscrits dans l'acte notarié :

- une servitude passage pour la gestion des poubelles,
- 3 compteurs électriques séparés devront être posés : 2 à l'extérieur pour les 2 locaux et 1 dans le couloir pour le logement à l'étage,
- une servitude pour l'évacuation des odeurs se fera par une hotte avec une extraction sur l'extérieur (jardin),
- une servitude pour le réseau d'assainissement commun.

AUTORISE Maître Maxime GRAILLOT, notaire en résidence à Deauville, à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

